



Attribué à l'entreprise

TOUTELASIGNALETIQUE.COM
361 Rue Haute des Banchais
49100 Angers

*Les dirigeants ou collaborateurs de l'entreprise ont
acquis les compétences nécessaires à la conception et l'installation d'une signalétique
d'accessibilité, dans le cadre de la loi du 11 février 2005
en faveur du handicap et en application du Référentiel de bonnes pratiques
BP P96-104 « Accessibilité aux personnes handicapées - signalétique
de repérage et d'orientation dans les Etablissements recevant du public »*

Ce programme de formation est préparé et validé par
la commission signalétique de FESPA France

Cachet de FESPA France

Le 3 mai 2023